

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-053 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (jusqu'à la délibération n°2024-071), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (jusqu'à la délibération n°2024-066), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-045), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2024-048), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2024-056), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-060), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (jusqu'à la délibération n°2024-062), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2024-062), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°2024-064), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Détermination des montants attribués pour les sportifs et clubs sportifs de haut niveau – Abrogation et remplacement de la délibération n°2023-222 du 16 novembre 2023

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse, solidarité du 7 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la Communauté de communes intervient, dans le domaine du sport, dans le cadre du : « Soutien communautaire aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau ».

La Communauté de communes apporte ainsi soutien et aides financières pour les manifestations sportives sur son territoire ainsi que pour les clubs de haut niveau et les clubs comptant dans leurs membres des sportifs de haut niveau.

M. Jean-Pierre GAGNE rappelle la délibération n°2023-222 approuvée au conseil communautaire du 16 novembre 2023, visant à instaurer des catégories de disciplines afin de proposer un montant fixe par discipline. Il est proposé d'ajouter la catégorie « volleyball » et de déterminer un nombre d'équipes jeunes maximum.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération n°2023-222 du 16 novembre 2023 et la REMPLACE par la présente délibération.
- DECIDE, pour les clubs de haut niveau, d'instaurer des catégories de disciplines afin de proposer un montant fixe par discipline.
- FIXE, pour les clubs de haut niveau, les aides versées par discipline comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Basketball	5 000 € par équipe
Football national	5 000 € par équipe
Football jeunes U national	5 000 € par équipe
Foot fauteuil électrique	5 000 € par équipe
Handball	5 000 € par équipe
Volleyball	5 000 € par équipe
Touckball	5 000 € par équipe
Rugby	5 000 € par équipe
Athlétisme	2 000 € par équipe
Cyclisme/VTT/BMX	5 000 € par équipe
Gymnastique	2 000 € par équipe
Pétanque/Sport de Boules	5 000 € par équipe
Kayak	5 000 € par équipe
Badminton	2 000 € par équipe
Echecs	1 000 € par équipe
Natation	5 000 € par équipe
Aviron	2 000 € par équipe

- FIXE, pour les clubs de haut niveau, le nombre d'équipe jeunes à 3 maximum.
- PRECISE, pour les clubs de haut niveau, que lors de la première année de descente de classement au niveau régional, le montant de l'aide sera divisé par deux.
- FIXE, pour les sportifs de haut niveau, l'aide versée aux associations à hauteur de 2 000 € par club quel que soit le nombre de sportifs de haut niveau (y compris espoirs).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024
Publiée le 05 AVR. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

